

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE « Site Web 1 euro »

Au 20 août 2009

ARTICLE 1 - OBJET

1.1 - Le présent contrat de service a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Web Télématique Inc appelé ci-après WEBMATIQUE fournit au client l'offre appelée : « Site Web 1 euro » comprenant

- 1 Site Web
- 3 adresses email
- 1 Interface pour gérer textes et photos
- 1 Module de gestion statistiques
- 1 Nom de domaine (.com/.net)
- 1 Référencement dans 50 annuaires (dont Google, Yahoo et MSN)
- 1 Guide pratique d'utilisation « Site Web 1 Euro »

1.2 - La formule Site Web 1 euro fait l'objet d'une description en ligne sur le site www.SiteWeb1euro.com accessible à cette même adresse, ou à toute autre adresse que WEBMATIQUE viendrait à lui substituer. Il est à noter que le client effectue une grande partie des actions de création de son site, ce qui justifie alors l'appellation de la formule Low Cost proposée par Webmatique.

ARTICLE 2 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES WEBMATIQUE

2.1 - Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation fournie par WEBMATIQUE. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du ou des sites Internet de WEBMATIQUE.

2.2 - Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues, la formule souscrite et les modalités d'ouverture du service. Aucune demande séparée ou modification particulière du contrat faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de WEBMATIQUE, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à WEBMATIQUE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

2.3 - Le fait que WEBMATIQUE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par WEBMATIQUE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE WEBMATIQUE

3.1 - WEBMATIQUE fournit ses sites Internet, met à disposition son espace sur ses serveurs et ses ressources conformément aux éléments fournis par le client sur le contrat d'adhésion ou le formulaire d'inscription. WEBMATIQUE s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en oeuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

3.2 - WEBMATIQUE s'engage à :

- fournir l'accès au serveur pendant une durée au moins égale à 98% du temps sur une année (uptime), sauf en cas de force majeure ou autre événement hors du contrôle de WEBMATIQUE, incluant ses propres fournisseurs. Toutefois, en cas de nécessité, WEBMATIQUE se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services. WEBMATIQUE tentera alors d'informer le client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention. WEBMATIQUE s'efforcera de procéder aux opérations de maintenance aux heures où le serveur est le moins utilisé par les utilisateurs d'Internet, sauf dans le cadre d'une maintenance corrective urgente (upgrade de sécurité notamment). Si un problème technique provoque un arrêt du service pour une raison ou une autre, aucun dédommagement ne sera versé au-delà d'un crédit correspondant à 1/30 de la tarification mensuelle en vigueur pour chaque jour d'arrêt de service de plus de deux heures.

3.3 - Le client administre seul le contenu rédactionnel et photos de son site Internet, et ce, grâce à une interface d'administration, accessible par mot de passe et identifiant. Les mots de passe et

identifiants sont communiqués par WEBMATIQUE au client dans le cadre de la mise en service dans le cas où le client lui-même ne les a pas suggérés lors de son inscription.

3.4 - Les serveurs de WEBMATIQUE sont accessibles pour le grand public par le réseau Internet au moyen de terminaux appropriés connectés à ce réseau. Il n'est techniquement pas possible d'assurer l'universalité de l'accès et/ou du bon fonctionnement du site pour l'ensemble des ordinateurs.

3.5 - WEBMATIQUE prend des précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données et programmes que le client lui aura confiés. En principe, une sauvegarde incrémentielle quotidienne des bases de données est effectuée. Cependant, aucune sauvegarde de l'historique des fichiers des serveurs de Webmatique n'est assurée et seule la dernière version disponible pourra être récupérée. Le client doit effectuer ses propres sauvegardes afin d'éviter la perte ou l'altération de ses fichiers, données ou images. En cas de perte ou de destruction des données du client, due à la faute prouvée de WEBMATIQUE, la dernière sauvegarde effectuée pourra lui être communiquée dans un délai raisonnable. En cas de demande de restitution de sauvegarde émanant du client, l'opération de restitution fera l'objet d'un devis et, après acceptation du client, sera facturée au tarif en vigueur au jour de la demande. En matière de pertes et/ou de restauration de données et/ou de programmes confiés par le client, les obligations et responsabilités de WEBMATIQUE sont limitées aux stipulations qui précèdent.

ARTICLE 4 - PRIX & FACTURATION

4.1 - Le prix de la formule des Pack « SiteWeb1euro », est détaillé sur le bon de commande en ligne au moment de la commande. Une copie du prix est d'ailleurs envoyée par email au moment de la commande.

4.2 - L'offre du Site Web inclut un service d'hébergement. Webmatique exclusif, ne garantit aucunement la transportabilité des applications informatiques. Webmatique ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dysfonctionnement résultant de ces actions de transfert.

4.6 - Le défaut total ou partiel de paiement sept jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu,
- la facturation au client d'un intérêt moratoire égal à deux fois le taux d'intérêt légal, dernier taux publié à la date de facturation, l'intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel. L'intérêt est calculé prorata temporis jusqu'à la date de complet paiement,

- après l'envoi d'un simple courriel d'information 48h avant, la suspension de toutes les prestations en cours, objet du contrat, sans préjudice pour WEBMATIQUE d'user de la faculté de résiliation du contrat d'hébergement.

- des frais forfaitaires techniques de 60 € ht pour le rétablissement du service après une coupure résultant du défaut de paiement

- Tout incident de paiement pourra entraîner un frais forfaitaire allant jusqu'à 52 € ht au titre de la procédure de recouvrement.

4.7 - Le client bénéficie d'une capacité de stockage de 20 mégaoctets sur les serveurs afin d'héberger son site ainsi que tous les documents rattachés. Le volume de transfert mensuel de données du site sera de 1 gigaoctet. Au delà de ce crédit il sera facturé 15 € ht par tranche identique

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ DE WEBMATIQUE

5.1 - WEBMATIQUE s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales le service d'hébergement de site Web au client. La responsabilité de WEBMATIQUE envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

5.2 - Le client reconnaît que les logiciels et progiciels (édités par des tiers) utilisés sur les serveurs relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'ils ne peuvent matériellement pas faire, notamment dans le contexte de l'utilisation

mutualisée de leurs fonctionnalités, l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation, même si le choix technologique opéré par WEBMATIQUE sur les logiciels dits 'libres' améliore sensiblement le taux de fonctionnement. Le client accepte donc de supporter, dans le cadre de l'indice de disponibilité, les risques résiduels d'imperfection ou l'indisponibilité du serveur.

5.3 - Du fait des caractéristiques de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, WEBMATIQUE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, leur exploitation et leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit, notamment le contenu de sites accessibles par les liens hypertextes mis en place par le client sur son propre site, le contenu de messages diffusés par des internautes sur le forum de discussion accessible sur le site du client, le contenu de messages envoyés par des internautes à une liste de diffusion du site appartenant au client.

- les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.

- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par WEBMATIQUE.

- la mauvaise programmation ou le mauvais paramétrage d'une application hébergée (site Internet du client) pour lesquels WEBMATIQUE ne serait pas intervenue.

- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.

- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

- le dépassement du volume mensuel de transfert de données ou de l'espace de stockage autorisé par la formule « Site Web 1 euro ».

- les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par WEBMATIQUE, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou d'abonnés. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. Les réparations dues par WEBMATIQUE en cas de défaillance du service d'hébergement qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge de WEBMATIQUE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à WEBMATIQUE, au cours des six derniers mois pour la part du service pour laquelle la responsabilité de WEBMATIQUE a été retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

6.1 - Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de WEBMATIQUE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Il sait et reconnaît que s'il choisit une formule de création de site Internet « Low Cost » sans aucune assistance, il assumera ses responsabilités pour ce choix.

6.2 - A titre d'exemple, et sans que cette énumération soit limitative, le client a préalablement souscrit les abonnements et services nécessaires afin de disposer d'un accès au réseau Internet auprès des fournisseurs de son choix, le client a le libre usage d'un micro-ordinateur configuré et paramétré aux fins de se connecter au

serveur, le client a acquis les licences logicielles nécessaires et le client a des connaissances techniques suffisantes lui permettant d'utiliser le service d'hébergement objet du contrat.

6.3 - L'utilisation de l'interface d'administration par le client s'effectue sous sa seule responsabilité. Le client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires à l'emploi de l'interface d'administration.

6.4 - Le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des propos échangés sur les forums de discussion, et/ou publiés sur les listes de diffusion, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions civiles et/ou pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité, de la vie privée et de la protection des mineurs ; le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette". Le client s'interdit plus particulièrement de disposer dans son site d'un contenu à caractère illicite ou contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public (sites à caractère érotique ou pornographique) et de proposer des liens hypertextes pointant vers des sites ou des pages non conformes. Le client garantit WEBMATIQUE contre toute action, revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le client indemnifiera WEBMATIQUE de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais des conseils de WEBMATIQUE, y compris en cas de décision de justice non définitive. Par ailleurs, le client sait qu'il est strictement interdit d'effectuer la promotion de son site Web au travers du SPAM (Pourriel), il reconnaît et accepte supporter toutes conséquences liées à des agissements contraires aux bonnes règles en la matière. Une pénalité de 500 euros pourra être appliquée si de pareils agissements se produisaient..

6.5 - En conséquence, le client accepte la suppression ou la limitation de l'accès du grand public aux contenus hébergés par WEBMATIQUE et mis en ligne par le client. La responsabilité de WEBMATIQUE ne peut être recherchée à cet égard pour quelque cause que ce soit. Nonobstant ce qui précède, le client reste redevable de la totalité des sommes dues au titre du contrat en cours sans possibilité de résiliation anticipée et WEBMATIQUE se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de résilier de plein droit le présent contrat, sans autre formalité et sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels WEBMATIQUE pourrait prétendre.

6.6 - Le client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site Internet en vertu des lois de son pays, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives.

6.7 - En toute hypothèse, il est formellement interdit au client d'analyser, visualiser ou modifier la configuration du serveur de WEBMATIQUE ainsi que sa structure et les fichiers la constituant, ou tenter de le faire. Les seules interventions autorisées du client sur le serveur sont la mise à jour ou la suppression des éléments (fichiers et répertoires) constituant son site Internet et se trouvant dans son espace d'hébergement privatif. Toute intervention sur des sites Internet de tiers présents sur le serveur et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion des systèmes informatiques de WEBMATIQUE entraînera la mise en jeu immédiate de la responsabilité pénale et civile du client par WEBMATIQUE.

6.8 - Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

6.9 - Le client doit prendre les précautions nécessaires afin que l'application hébergée sur la plate-forme d'hébergement de WEBMATIQUE soit sauvegardée de manière à en permettre la restauration par le client en cas de perte ou de destruction, notamment lorsque l'application hébergée est modifiée par le client entre deux sauvegardes réalisées par WEBMATIQUE.

ARTICLE 7 - FORCE MAJEURE

7.1 - En cas de force majeure, rendant impossible l'exécution par une partie de ses obligations, les obligations de WEBMATIQUE seront dans un premier temps suspendues.

7.2 - Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. WEBMATIQUE sera alors déliée de ses engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de ce fait.

ARTICLE 8 - DURÉE DU CONTRAT

8.1 - Le présent contrat de services est conclu à la date de validation en ligne par le client pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction.

8.2 - Le contrat de service pourra être reconduit par période annuelle à l'issue des présentes.

ARTICLE 9 - SUSPENSION

WEBMATIQUE se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, notamment en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations prévues au titre du présent contrat, ou à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, le tout sans que cette suspension puisse être considérée comme un manquement à ses obligations. Le client reconnaît et accepte que WEBMATIQUE pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en oeuvre effective par le client des mesures appropriées destinées à garantir tout risque de perpétuation ou de répétition des faits à l'origine de la suspension.

ARTICLE 10 - RÉILIATION

En cas de non respect par le client de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit 15 jours après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure demeurée infructueuse, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autre moyen équivalent, précisant les fautes contractuelles reprochées.

ARTICLE 11 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 - WEBMATIQUE concède au client un droit d'usage des logiciels fournis dans le cadre des prestations d'hébergement, à titre non exclusif, pour la durée du contrat et pour le monde entier. Le client s'engage à ne pas copier, traduire, modifier, corriger, améliorer, adapter, décompiler par ingénierie inverse, créer des oeuvres dérivées, et s'interdit plus généralement toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle des éditeurs ou de WEBMATIQUE sur ces logiciels. Le client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de WEBMATIQUE, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou look & feel.

ARTICLE 12 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Webmatique se réserve le droit de modifier tout en partie une ou plusieurs clauses des présentes; dans ce cas, de nouvelles conditions seront soumises à l'approbation du client.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ

13.1 - Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

13.2 - Toutefois, le client a la faculté de communiquer à un tiers prestataire en charge du développement de son site Internet certaines de ces informations à la condition d'un accord préalable et

écrit de WEBMATIQUE et de recueillir de la part du tiers prestataire, par écrit et préalablement, les mêmes engagements de confidentialité.

ARTICLE 14 - DONNÉES PERSONNELLES

14.1 - Les données personnelles fournies à WEBMATIQUE sont nécessaires au traitement de la commande, et la fourniture du service. Elles sont susceptibles d'être utilisées pour faire connaître au client les nouvelles offres commerciales de WEBMATIQUE, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément par les présentes. Elles ne sont ni cédées, ni transmises à des tiers. Toutes les données personnelles recueillies par WEBMATIQUE sont traitées avec la plus grande confidentialité.

14.2 Le client dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant. Ainsi, le client peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées toute information inexacte, incomplète ou ambiguë le concernant.

14.3 - Le client s'engage à transmettre à WEBMATIQUE des informations exactes, fiables, mises à jour, et complètes, et accepte de les mettre à jour, afin de conserver aux informations leur caractère exact, fiable et complet. A ce titre, le client s'engage à ne pas tenter d'induire en erreur WEBMATIQUE ou autres personnes concernées, en usurpant le nom ou toute information à caractère personnel d'autres personnes. Le client s'engage à informer immédiatement, par écrit, WEBMATIQUE de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'email ou de ses références bancaires.

ARTICLE 15 - PREUVE. Les enregistrements informatisés, conservés dans le système informatique de WEBMATIQUE dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, de la conclusion du contrat, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

ARTICLE 16 - CESSIION

Le client n'est pas autorisé à céder, transférer, déléguer ou licencier les droits et obligations découlant du contrat, sous quelque forme que ce soit, à une autre société, sauf accord préalable et écrit de WEBMATIQUE.

ARTICLE 17 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation, au titre du contrat, doit être formulée par écrit et transmise par courrier à : Web Télématic Inc. 375, rue Valois, Laval, Qc, H7M 1S3 - Canada Ou par courrier électronique à : sc@Webmatique.com (mentionnant comme objet : réclamation).

ARTICLE 18 - DIVERS

La nullité d'une des clauses du contrat d'hébergement en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat d'hébergement qui garderont leur plein effet et portée.

ARTICLE 19 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

19.1 - Le contrat de service est soumis à la loi du Canada.

19.2 - En cas de litige survenant à l'occasion du contrat de service, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du tribunal de Montréal (Québec), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les mesures conservatoires, et les mesures d'exécution.

Conditions générales de vente applicables au 20 août 2009

**Web Télématic Inc. – Cie N°1161846499 –
375, rue Valois, Laval, Qc, H7M 1S3 - Canada**

